

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« En ces temps où de nombreuses règles sont imposées aux citoyens avec, comme conséquence, des réductions parfois significatives des droits et libertés, il est plus que jamais indispensable que l'autorité se montre scrupuleuse dans l'observance des règles, singulièrement quand elle les a elle-même édictées. Manifestement, à Anderlecht l'habitude déjà signalée de manque de rigueur quant à la stricte observance de ses propres règles s'illustre à nouveau. Nous nous limiterons cette fois à trois exemples qui, isolément, peuvent passer pour anecdotiques mais qui cumulés à d'autres sont une réelle source d'inquiétude quant à l'équité entre élus et au respect de l'opposition.

Tout d'abord, peu avant la célébration de la capitulation allemande du 8 mai, les élus ont reçu un courriel pour les avertir que leur présence n'était pas autorisée à nouveau cette année pour raisons sanitaires. Seule une délégation du Collège procéderait à la cérémonie de 2021. Cette disposition imposée sans dialogue avec l'opposition ne fut une nouvelle fois pas respectée. En effet, un Conseiller communal de la majorité s'est ajouté à la délégation. Il fut par ailleurs proclamé que la présence de cet éminent Conseiller communal fut soulignée et apprécié... L'absence des autres conseillers, singulièrement issus de l'opposition, s'assimilait donc à de l'indifférence aux yeux du public.

Ensuite, contrairement aux dispositions prise lors de la dernière législature qui imposait la présence d'une photo unique des membres du Collège située dans la présentation du Collège en page 1 de la revue communale, nous observons désormais une nouvelle photo du bourgmestre. Cette nouvelle disposition qui vise à compenser un manque de notoriété, remet en cause des modalités de visibilité pourtant clairement établies et justifiées. Celle-ci ne peuvent se faire en catimini sans véritable discussion avec l'opposition.

Enfin, à la suite de diverses plaintes, nous avons appris qu'une échevine était régulièrement présente au centre de vaccination, en contact direct avec la population et manifestement particulièrement visible. Si nous avons pris connaissance d'un appel au personnel communal pour travailler au sein du centre de vaccination situé au sein du stade d'Anderlecht, nous n'avons pas constaté que les mandataires étaient sollicités, ce qui est assez logique en vue d'éviter un sentiment de récupération politique. L'argument avancé quant à l'usage nécessaire de toutes les bonnes volontés ne tient pourtant pas car, nous avons récemment appris qu'une de nos Conseillères communales de l'opposition avait proposé ses services bénévoles au regard de ses disponibilités de jeune retraitée. Cette offre de service intervenue aux prémices du mois d'avril fut couronnée par un accusé de réception qui ne fut, bien entendu, l'objet d'aucune suite... Force est de constater qu'une échevine qui doit œuvrer à temps plein dispose de plus de faculté à se mettre à disposition de la campagne vaccinale qu'une Conseillère communale pensionnée... Ici encore le « deux poids - deux mesures » crève les yeux.

Je me permets donc de solliciter des explications de la part du Collège sur ces points et plus globalement insister vivement auprès du Collège pour plus de rigueur sur l'observance des règles et davantage de respect et d'équité à l'égard de l'opposition.

D'avance, je vous remercie. »

Monsieur le Bourgmestre-président réplique. La délégation communale à la commémoration du 8 mai dernier devait être restreinte en fonction des règles sanitaires.

Les participants sélectionnés n'étaient pas au maximum de ce qui était autorisé par ces mêmes règles. Monsieur TOMAS à qui cette cérémonie tient particulièrement à cœur a sollicité l'autorisation d'y participer.

Le Bourgmestre-Président a accepté, il confesse que c'est une erreur d'appréciation et s'en excuse. Non pas d'avoir accepté la présence de Monsieur TOMAS mais de ne pas avoir élargi cette proposition à l'ensemble des chefs de groupe de l'opposition.

Il espère que la prochaine cérémonie qui aura lieu début septembre ne sera plus limitée en nombre mais si tel devrait être le cas, il proposera à tous les chefs de groupe et en premier à ceux de l'opposition de nous accompagner.

Concernant le journal communal, il y a eu une refonte de la maquette découlant de la nouvelle image communale. A l'occasion de cette refonte, nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs et nous avons constaté que dans l'immense majorité des communes, une photo du Bourgmestre permettait de personnaliser le message adressé aux citoyens. Nous nous en sommes donc inspiré.

En ce qui concerne le travail au centre de vaccination, un mail avait été adressé par le Secrétaire communal à tout le répertoire mail des agents communaux y compris aux membres du Collège. Deux échevines ont décidé de consacrer une partie de leur temps à aider à l'organisation du centre. Le Bourgmestre-Président s'en réjouit. Il pense que le Conseiller crée une polémique inutile quand on sait, qu'on voit et qu'on entend à quel point le fonctionnement de notre centre est apprécié.

G VAN GOIDSENHOVEN prend acte du premier point. Il apprécie que le Bourgmestre-Président reconnaisse son erreur d'appréciation. Concernant le deuxième point, G VAN GOIDSENHOVEN voit une extension graduelle de la présence du Collège. Étonnamment le prédécesseur du Bourgmestre n'avait pas besoin d'une deuxième photo dans son journal communal alors que l'opposition y est tout à fait absente. C'est une extension qui va toujours dans le même sens et il le regrette. Les équilibres avaient été décidés en son temps et étaient pertinents. Ils étaient le retour évident à l'absence d'usage de propagande éventuelle. Il y a aujourd'hui une rupture dans cette logique et il imagine quelle est annonciatrice d'autres initiatives similaires.

Concernant le travail au centre de vaccination, Il redemande pourquoi une Conseillère pensionnée disponible n'a pas été rappelée alors que des échevines censées travailler à temps plein sur leurs dossiers y travaillent. Si le Bourgmestre-Président avait eu un peu d'égard envers cette candidature, il n'aurait pas exprimé cette plainte. Une conseillère disponible de l'opposition et qui avait à cœur de participer et de mettre son temps de jeune pensionnée au service de la population a été exclue. C'est malheureux et cela entretient un soupçon manifeste de manque d'équité. Le Conseiller demande qu'une réponse soit rendue à cette candidature. C'est le minimum pour donner un semblant d'égalité entre les élus et au vu du nombre de concitoyens que cette candidate représente.

Monsieur le Bourgmestre-Président souhaite remercier du fond du cœur la proposition généreuse de Madame CASSART. À ce stade et contrairement à d'autres centres, il n'est pas fait appel à des bénévoles à Anderlecht car le personnel communal suffit. Il est évident que si la nécessité l'exigeait pour donner suite à une accélération de la vitesse de vaccination et qu'il fallait faire appel à des bénévoles, la proposition de Madame CASSART serait bien entendue retenue parmi les premières. Le Bourgmestre-Président souhaite encore la remercier publiquement pour sa proposition et son geste généreux.